



Sud-Ouest

POUVOIR DE REPRESENTATION

Je soussigné, Philippe DURAND, Président Directeur Général de la société COLAS SUD OUEST, Société Anonyme au capital de 14 769 503 euros, dont le siège social est à MERIGNAC (33700), Avenue Charles Lindbergh, immatriculée au Régistre du Commerce de Bordeaux, sous le n° 329 405 211,

Donne pouvoir à Monsieur Nicolas MARCELLE agissant seul, à l'effet, au nom et pour le compte de ladite société, dans le secteur géographique s'étendant dans le(s) département(s) suivant(s) : LA CHARENTE et LA CHARENTE MARITIME.

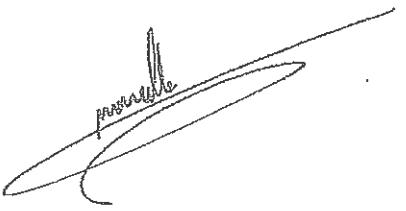
- 1) De consentir et accepter tous traités, marchés, soumissions d'entreprises de travaux publics et privés, à forfait ou autrement. À cet effet :
 - contracter tout engagement et déposer tout cautionnement relativement à ces opérations;
 - traiter toutes affaires commerciales concernant les produits ou travaux entrant dans l'objet de la société,étant précisé que les pouvoirs ainsi consentis sont limités à un montant de :
 - un million euros (1 000 000 euros) pour les marchés passés avec l'Administration
 - cinq cent mille euros (500 000 euros) pour les marchés passés avec la clientèle privée,
- 2) De représenter la société auprès des administrations, collectivités publiques et privées ; en particulier, effectuer toutes démarches pour le compte des services communaux d'arrondissement, administrations régionales et services des ponts et chaussées, et d'une manière générale, auprès de tout maître d'ouvrage et maître d'œuvre.
- 3) D'exécuter toutes livraisons et effectuer tous travaux.
- 4) De gérer le personnel placé sous sa responsabilité dans le cadre de la législation du travail et des conventions applicables ou instructions spécifiques inféodées à la société.

- 5) D'adapter le volume des effectifs en quantité et en qualité, à l'évolution du marché et des activités économiques.
- 6) De donner toutes instructions générales ou particulières dans le cadre de ces responsabilités, et prendre toutes mesures ou toutes décisions en vue de faire appliquer la législation et la réglementation en vigueur.
- 7) Aux effets ci-dessus, de signer toutes pièces, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir est valable à dater de ce jour et jusqu'à révocation expresse.

Fait à Mérignac, le 1 juin 2013

Bon pour acceptation de fournir.



Le Président Directeur Général
Philippe DURAND





Sud-Ouest

DELEGATION DE POUVOIRS (Sécurité et réglementation)

Monsieur Nicolas MARCELLE,

Vous avez été chargé, dans notre Entreprise, d'assumer les fonctions de Chef d'Agence en raison de vos qualifications et de votre expérience professionnelle.

Vos fonctions s'exercent dans l'Agence située dans le(s) département(s) suivant(s): LA CHARENTE et LA CHARENTE MARITIME.

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés, tous pouvoirs vous sont délégués pour remplir ces fonctions telles qu'elles résultent de l'organisation de notre Entreprise et des liaisons hiérarchiques et fonctionnelles mises en place.

Votre attention est tout particulièrement attirée sur vos obligations et sur les responsabilités qui en découlent en matière du respect de la Législation et Réglementation en vigueur, notamment dans les matières suivantes :

➤ le droit du travail, notamment dans vos rapports avec les salariés placés sous votre autorité et particulièrement avec les représentants du personnel, le respect des obligations en matière de formation, d'embauche et d'exécution du travail des salariés français et étrangers, d'utilisation de main d'œuvre intérimaire et de durée du travail.

➤ La réglementation relative à la sécurité et à l'hygiène des travailleurs relevant de votre autorité ainsi que de toute personne se trouvant dans les installations où sur les chantiers où s'exerce l'activité que vous avez en charge, notamment la réglementation et les précautions à prendre relativement au choix, à la réception, la gestion et l'utilisation du matériel, le bon état des équipements et d'entretien ainsi que l'utilisation conforme aux règles concernant le matériel que vous-même ou vos collaborateurs pourriez être amenés à prendre en location pour l'exécution de telle ou telle tâche.

➤ La réglementation des marchés publics et privés,

➤ La réglementation sur le Code de la Route,

➤ La réglementation sur les installations classées et la protection de l'environnement,

➤ La réglementation économique des prix de la concurrence.

Vous avez à votre disposition toute la documentation nécessaire pour tout problème soulevé par l'application de cette réglementation.

Vous pouvez faire appel à tout moment aux services du siège social qui vous donneront toutes informations utiles et vous renseigneront sur les mesures à prendre dans le strict respect des règles en vigueur.

Vous disposez également de tous les moyens matériels nécessaires au respect de cette réglementation et, à votre demande, les services concernés sont à votre disposition pour faire face à ces besoins.

Vous disposez en toute cause du pouvoir, à tout moment, si vous estimez que la situation l'exige, pour quelque raison que ce soit, de suspendre sans délai l'exécution des travaux ou opérations jusqu'à ce que vous ayez pu remédier aux causes des difficultés rencontrées.

Vous n'ignorez pas les sanctions pénales qui s'attachent aux infractions qui pourraient être relevées à l'encontre de la Société, comme de vous-même personnellement. Aussi, devez-vous prendre toute mesure appropriée, donner toute instruction utile, en faire assurer et contrôler l'application, et ce même pendant la période de vos congés.

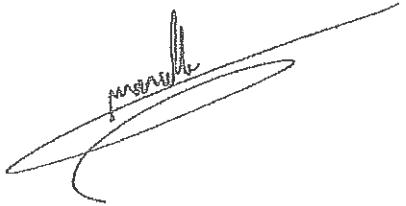
Vous aurez à me rendre compte des résultats de votre action et de toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

Pour me marquer votre accord sur la présente délégation, vous voudrez bien me retourner le double joint, revêtu de votre signature, précédée de la mention «Bon pour Acceptation».

Je vous prie d'agréer, Monsieur Nicolas MARCELLE, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Mérignac, le 1 juin 2013.

Bon pour acceptation de pouvoir



Le Président Directeur Général
Philippe DURAND





Sud-Ouest

POUVOIR DE REPRESENTATION

Je soussigné, Philippe DURAND, Président Directeur Général de la société COLAS SUD OUEST, Société Anonyme au capital de 14 769 503 euros, dont le siège social est à MERIGNAC (33700), Avenue Charles Lindbergh, immatriculée au Registre du Commerce de Bordeaux, sous le n° 329 405 211,

Donne pouvoir à Monsieur Hubert LAVILLE agissant seul, à l'effet, au nom et pour le compte de ladite société, dans le secteur géographique s'étendant dans le(s) département(s) suivant(s) : LA CHARENTE.

1) De consentir et accepter tous traités, marchés, soumissions d'entreprises de travaux publics et privés, à forfait ou autrement. À cet effet :

- contracter tout engagement et déposer tout cautionnement relativement à ces opérations,
- traiter toutes affaires commerciales concernant les produits ou travaux entrant dans l'objet de la société,

étant précisé que les pouvoirs ainsi consentis sont limités à un montant de :

- cinq cent mille euros (500 000 euros) pour les marchés passés avec l'Administration
- deux cent cinquante mille euros (250 000 euros) pour les marchés passés avec la clientèle privée,

2) De représenter la société auprès des administrations, collectivités publiques et privées ; en particulier, effectuer toutes démarches pour le compte des services communaux, d'arrondissement, administrations régionales et services des ponts et chaussées, et d'une manière générale, auprès de tout maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

3) D'exécuter toutes livraisons et effectuer tous travaux.

4) De gérer le personnel placé sous sa responsabilité dans le cadre de la législation du travail et des conventions applicables ou instructions spécifiques intérieures à la société.

COLAS SUD-OUEST

Avenue Charles Lindbergh - BP 70342 - 33694 MERIGNAC Cedex

Tél. 05 57 92 13 00 - Fax 05 57 92 13 09

S.A. au capital de 14 769 503 € - RCS Bordeaux 329 405 211 - Siret 329 405 211 00304 - TVA FR 15 329 405 211 - Code APE 4211 Z



- 5) D'adapter le volume des effectifs en quantité et en qualité, à l'évolution du marché et des activités économiques.
- 6) De donner toutes instructions générales ou particulières dans le cadre de ces responsabilités, et prendre toutes mesures ou toutes décisions en vue de faire appliquer la législation et la réglementation en vigueur.
- 7) Aux effets ci-dessus, de signer toutes pièces, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoirs est valable à dater de ce jour et jusqu'à révocation expressément.

Fait à Mérignac, le 1 juin 2013

Bon pour acceptation de pouvoirs

Le Président Directeur Général
Philippe DURAND



Sud-Ouest

DELEGATION DE POUVOIRS
(Sécurité et réglementation)

Monsieur Hubert LAVILLE,

Vous avez été chargé, dans notre Entreprise, d'assumer les fonctions de Chef de Secteur en raison de vos qualifications et de votre expérience professionnelle.

Vos fonctions s'exercent dans l'Agence située dans le(s) département(s) suivant(s) : LA CHARENTE.

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés, tous pouvoirs vous sont délégués pour remplir ces fonctions telles qu'elles résultent de l'organisation de notre Entreprise et des liaisons hiérarchiques et fonctionnelles mises en place.

Votre attention est tout particulièrement attirée sur vos obligations et sur les responsabilités qui en découlent en matière du respect de la Législation et Réglementation en vigueur, notamment dans les matières suivantes :

- le droit du travail, notamment dans vos rapports avec les salariés placés sous votre autorité et particulièrement avec les représentants du personnel, le respect des obligations en matière de formation, d'embauche et d'exécution du travail des salariés français et étrangers, d'utilisation de main d'œuvre intérimaire et de durée du travail.
- La réglementation relative à la sécurité et à l'hygiène des travailleurs relevant de votre autorité ainsi que de toute personne se trouvant dans les installations ou sur les chantiers où s'exerce l'activité que vous avez en charge, notamment la réglementation et les précautions à prendre relativement au choix, à la réception, la gestion et l'utilisation du matériel, le bon état des équipements et d'entretien ainsi que l'utilisation conforme aux règles concernant le matériel que vous-même ou vos collaborateurs pourriez être amenés à prendre en location pour l'exécution de telle ou telle tâche.
- La réglementation des marchés publics et privés,
- La réglementation sur le Code de la Route,
- La réglementation sur les installations classées et la protection de l'environnement,

COLAS SUD-OUEST

Avénue Charles Lindbergh - BP 70342 - 33694 MERIGNAC Cedex

Tél. 05 57 92 13 00 - Fax 05 57 92 13 09

S.A. au capital de 14 769 503 € - RCS Bordeaux 329 405 211 - Siret 329 405 211 00304 - TVA FR 15 329 405 211 - Code APE 4211 Z



➤ La réglementation économique des prix de la concurrence.

Vous avez à votre disposition toute la documentation nécessaire pour tout problème soulevé par l'application de cette réglementation.

Vous pouvez faire appel à tout moment aux services du siège social qui vous donneront toutes informations utiles et vous renseigneront sur les mesures à prendre dans le strict respect des règles en vigueur.

Vous disposez également de tous les moyens matériels nécessaires au respect de cette réglementation et, à votre demande, les services concernés sont à votre disposition pour faire face à ces besoins.

Vous disposez en toute cause du pouvoir, à tout moment, si vous estimez que la situation l'exige, pour quelque raison que ce soit, de suspendre sans délai l'exécution des travaux ou opérations jusqu'à ce que vous ayez pu remédier aux causes des difficultés rencontrées.

Vous n'ignorez pas les sanctions pénales qui s'attachent aux infractions qui pourraient être relevées à l'encontre de la Société, comme de vous-même personnellement. Aussi, devez-vous prendre toute mesure appropriée, donner toute instruction utile, en faire assurer et contrôler l'application, et ce même pendant la période de vos congés.

Vous aurez à me rendre compte des résultats de votre action et de toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

Pour me marquer votre accord sur la présente délégation, vous voudrez bien me retourner le double joint, revêtu de votre signature, précédée de la mention «Bon pour Acceptation».

Je vous prie d'agréer, Monsieur Hubert LAVILLE, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Mérignac, le 1 juin 2013.

Bon pour acceptation de pouvoir

Le Président Directeur Général
Philippe DURAND